

# Comparaison entre l'assurance vie entière avec participation et l'assurance vie universelle



Assurances

DIFFUSION EXCLUSIVE AUX CONSEILLERS.

Non destiné à la clientèle.

Les conseillers savent depuis longtemps que l'assurance vie universelle et l'assurance vie entière ont un rôle à jouer dans un plan financier.

Si c'est l'assurance vie permanente qui répond le mieux aux besoins de votre client, les deux types de produits les plus courants sont l'assurance vie entière avec participation et l'assurance vie universelle.

L'assurance vie entière avec participation permet au titulaire de la police de mettre en commun ses primes avec d'autres titulaires de police dans un compte en gestion commune, appelé compte des polices avec participation. Les primes mises en commun sont investies par l'assureur. Si le rendement du compte des polices avec participation est supérieur aux attentes et que le coût des règlements et des frais est inférieur aux attentes, les titulaires de police peuvent recevoir une partie de l'excédent par la distribution de participations. Les participations ne sont pas garanties.

L'assurance vie universelle est un produit dégroupé. Cela signifie que les primes et la prestation de décès de la police sont souples pendant toute la durée du contrat. L'actif sur lequel est adossée la police est géré par le titulaire de la police et non par l'assureur. Le titulaire de la police a donc un rôle plus actif à jouer avec la police d'assurance vie universelle.

## Trois différences importantes

### Souplesse

- Les décisions de placement pour l'assurance vie entière avec participation sont prises par l'assureur et sont appliquées au compte en gestion commune. Cela plaît aux clients qui ne veulent pas gérer eux-mêmes leur assurance.
- L'assurance vie universelle offre plus de souplesse. Votre client peut choisir parmi plusieurs options de coût, de prestation de décès et de placement. Cette solution est idéale pour les titulaires de police qui souhaitent modifier régulièrement ces éléments de leur police.

### Croissance de la police

- Les polices d'assurance vie entière avec participation comprennent une valeur de rachat garantie intégrée. Les valeurs garanties sont précisées dans la police et augmentent jusqu'à ce que la personne assurée atteigne l'âge de 100 ans. Si des bonifications d'assurance libérée sont incluses dans la police, elles augmenteront le capital-décès total de la police au fil du temps au moyen de participations annuelles ou de l'option de dépôt.
- La valeur capitalisée d'une police d'assurance vie universelle augmente en fonction du rendement des placements choisis par le titulaire de la police.

### Primes

- Les primes de base de l'assurance vie entière avec participation sont garanties de demeurer uniformes en fonction de la période de paiement des primes choisie au moment de la souscription.
- L'assurance vie universelle offre aux titulaires de police une plage de primes périodiques comprises entre un minimum et un maximum. Le montant minimum finance le coût de l'assurance. Le maximum correspond à la limite d'exemption fiscale offerte au client. Cela permet au client de maintenir sa couverture, même si ses rentrées et sorties de fonds fluctuent au fil du temps.

Communiquez avec votre AGD ou votre conseiller à la vente de RBC Assurances® pour déterminer si l'Assurance Croissance RBC<sup>MC</sup> et l'Assurance Croissance Plus RBC<sup>MC</sup> peuvent convenir à vos clients.